



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5604/2018
PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE DIDIER BOUTTEN DU 2 AU 4 MARS 2018
EN RAISON DES INTEMPERIES**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2122-21,
- **Vu** la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries de ces derniers jours,
- **Considérant** qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain du stade de football Didier Boutten, que de réglementer les entrainements et les matchs pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non),
- **Considérant** qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le stade de football Didier Boutten, route de Marolles à Santeny sera momentanément fermé du 2 au 4 mars 2018 inclus.

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
District du Val de Marne de Football.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

A Marolles-en-Brie, le 1^{er} mars 2018



Sylvie GARINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Acte à classer**5604-2018****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-03-02T13-43-57.00 (MI209860684)

Identifiant unique de l'acte :094-219400488-20180301-5604-2018-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Fermeture du stade Didier BOUTTEN du 2 au 4
en raison des intempéries

Date de décision : 01/03/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [5604-2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/03/18 à 13:43

Par [MARQUES Christine](#)

Transmis

Date 02/03/18 à 13:43

Par [MARQUES Christine](#)

Accusé de réception

Date 02/03/18 à 13:49